

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 148 (2003)
Heft: 12

Vereinsnachrichten: Défense : Société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Défense

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Case postale 3906 – 1002 Lausanne

Le rédacteur du « Bulletin des officiers vaudois » : Capitaine Alain Freise

Ch. Des Osches 7 – 1009 Pully – Tél. (+ 41) 078 613 38 91 E-mail: rms-defense@military.ch

ÉDITORIAL

Bref historique de la mobilisation

■ Colonel Emile Buxcel¹



Tout a commencé vers 1220, lorsque les gens de Göschenen construisent des passerelles le long des parois de la gorge des Schoellenen, pour permettre le passage des hommes et des chevaux. D'un coup, le pays d'Uri se trouve décloisonné. Les convois des marchands génois, milanais, vénitiens et florentins empruntent désormais la route du Gothard pour aller vendre en Allemagne les produits italiens et ceux qui viennent d'Orient, abandonnant le groupe enchevêtré des cols grisons. Suivent assez rapidement les troupes du roi d'Allemagne ou de l'empereur allemand du Saint-Empire, les Uranais et les Schwyzois profitant de l'occasion pour offrir à ces princes le service de leurs piques et de leurs hallebardes.

L'invention du Gothard entraîne l'invention de la Suisse. Ainsi, dès le XIV^e siècle, la Confédération devient la gardienne du col des Alpes le plus direct entre l'Allemagne et l'Italie, les cantons forestiers et les cantons-villes étant principalement disposés le long de son parcours, entre le Rhin et la plaine lombarde, ce qui va conférer à ces communautés, au centre de l'Europe, une position géostratégique importante.

Dès l'origine de la Confédération, qui est plus une ligue militaire qu'une nation, la défense du territoire est soigneusement organisée. Le carré des fantassins suisses, redouté par les cavaleries étrangères et admiré par Machiavel, servira de modèle aux grandes infantries européennes. Mais après la défaite de Marignan en 1515, les Suisses renoncent à leur politique d'expansion. Au XVII^e et au XVIII^e siècle, des systèmes défensifs appelés « Défensio[nal] » seront établis. Ils ne seront pas mis en œuvre, car la diplomatie des cantons, même si elle agit le plus souvent en ordre dispersé, maintiendra le

pays en dehors des guerres européennes, grâce à une politique de neutralité et par la mise à disposition de nombreux souverains des fameux régiments suisses au service étranger.

Pendant toute la période héroïque de notre histoire et les deux siècles plus calmes qui précèdent la satellisation de la Suisse par la France révolutionnaire (1798-1814), des mesures de mobilisation appropriées permettent une rapide mise sur pied des soldats, cette première opération de l'armée étant décisive pour notre sécurité. Les principes de base de la mobilisation de la vieille Confédération seront repris et développés après 1815. Ils joueront parfaitement leur rôle en août 14, puis en août/septembre 39 et en mai 40. Le problème est apparemment simple : comment constituer en un minimum de temps une armée de plusieurs centaines de milliers d'hommes, venus du civil avec leur équipement et leur arme personnels, éventuellement leur munition, de manière que les états-majors et corps de troupes puissent être engagés immédiatement.

¹ Ancien commandant de la place de mobilisation 102.



tement par le commandant en chef. Cela suppose de la part des places de mobilisation – composées essentiellement de militaires de milice – un long travail de préparation mené année après année, en étroite collaboration avec les arsenaux, les parcs automobiles de l'armée, certains services non militaires de la Confédération et des administrations cantonales. A la fin de l'année, cette organisation complexe parfaitement rodée sera supprimée.

Que s'est-il donc passé? Vous le savez très bien. Après les événements sensationnels qui ont entraîné la fin simultanée de l'URSS et de la guerre froide, entre 1989 et 1991, les stratégies de l'Europe de l'Ouest en ont tiré la conclusion hâtive que le défaut d'adversaire à court et à moyen terme devait entraîner une forte diminution des moyens militaires des Etats de notre continent. Très vite, le Conseil fédéral a décidé de repenser dans son entier le problème de la défense du pays. Appliquant avec précipitation des recettes qui, à l'étranger, n'étaient qu'à peine esquissées,

le conseiller fédéral Villiger ordonnait un régime minceur pour notre armée. Elle allait passer de 600000 à 360000 hommes, le militaire terminant son service à 42 ans et l'école de recrues étant raccourcie: c'était «Armée 95».

Peu après, la Suisse subit la terrible crise des fonds en déshérence – «les fonds juifs» –, les amitiés internationales qu'elle espérait trouver pour faire face à ses détracteurs américains lui faisant totalement défaut. Ce qui explique que, désireuse de retrouver rapidement des appuis extérieurs, elle cherche à redéfinir une politique de sécurité dans «une perspective d'ouverture à l'extérieur», selon les propres termes du Département militaire fédéral.

Je passe sur les avatars de la réforme envisagée, mais le projet dit «Armée XXI», faisant l'objet d'un référendum, est plébiscité par le peuple le 18 mai de cette année. Dès 2004, la Suisse disposera d'une force squelettique – 120000 hommes engageables – et d'un budget

militaire à la «croissance zéro». Les missions de cette armée-échantillon se répartiront selon un large éventail de tâches destinées à répondre surtout à des formes de menace modernes et non militaires. Par exemple, la protection de conférences internationales, d'ambassades étrangères, de sièges d'entreprises étrangères établies en Suisse, sans parler du maintien de la paix au Kosovo. La défense «classique» de notre pays n'est plus au centre des préoccupations des autorités fédérales.

Dans ces conditions, l'important appareil de mise sur pied tel que nous le connaissons est devenu sans objet. Vous comprenez donc pourquoi les places de mobilisation passeront à la trappe le 31 décembre.

Vers 1820, un jeune admirateur vint trouver Goethe et lui posa cette question: «Où est le chemin?» Goethe lui répondit: «Où est le chemin? Il n'y a pas de chemin. Sauf vers l'inconnu.» Je crois que cette réponse s'adresse particulièrement bien à la Suisse de 2003, et pas seulement à son domaine militaire...

Les conflits sont pour certains un business juteux

■ Cap François Meylan¹

Des sociétés comme Airscan Inc., GEOS, MPRI ou encore la célèbre sud-africaine Executive Outcomes font de l'argent, même beaucoup d'argent dans

les domaines du conseil en sécurité, en télématique de la défense et dans celui des opérations en tous genres telles qu'instruction de forces armées de républiques «bananières» ou encore planification et exécution de coup d'Etat. Les mer-

cenaires ont manifestement toujours existé et ils ont rendu bien des services à divers gouvernements ou entreprises pétrolières et minières. A l'image du célèbre Bob Denard qui s'est encore illustré en 1995 avec le coup d'Etat réussi dans

¹ Membre du Groupement de Lausanne de la SVO.



l'archipel des Comores, d'autres «prestataires» de services militaires de l'argent aux quatre coins du monde. L'éclatement de l'ancien bloc de l'Est et les guerres balkaniques des années quatre-vingt-dix ont propulsé les «chiens de guerre» sur le devant de la scène. Les exemples ne manquent pas comme le cas de la Colombie, pays dans lequel Washington assure la plus importante assistance militaire après Israël et l'Egypte. Les Etats-Unis y ont ainsi mandaté des agences privées telles que MPRI et DynCorp. Nous retrouvons les Etats-Unis comme client des sociétés de «mercénaires», tout particulièrement en Afrique (Somalie, Angola, Rwanda, et Congo). Quant aux conflits qui ont ensanglé l'ex-Yougoslavie, les Croates ont recruté des Anglais, des Français et des Polono-

nais. Face à eux, les Serbes ont sollicité des Roumains, des cosaques et des Russes issus des unités d'élite du ministère de l'Intérieur. Les Bosniaques n'étaient pas en reste, puisqu'ils se sont appuyés sur des mercenaires musulmans ayant combattu en Afghanistan. Dans les années 1980, la CIA a géré des mercenaires américains sur les territoires du Nicaragua, du Honduras et du Salvador.

Aujourd'hui, les mercenaires, venant de toutes origines et opérant pour divers types de clients, opèrent officiellement ou officieusement dans toutes les régions du globe.

Le cartel de Medellin, à la fin des années quatre-vingt, recruta des mercenaires israéliens, anciens des forces spéciales de *Tsahal* comme Yair

Klein, pour former son armée privée. Le cartel de Cali embaucha des mercenaires britanniques et sud-africains, dans le but d'assassiner des rivaux de Medellin. Depuis le 11 septembre 2001, les valeurs en bourse de ces sociétés privées ont connu une progression fulgurante. De même, l'ONU se penche sur ces entreprises qui pourraient se substituer à elle pour les opérations de maintien de la paix, en arguant de leur propre compétence et de leur faible coût de revient. De plus, certains estiment qu'au regard de «la longévité historique des mercenaires, il semble insensé de les interdire; mieux vaut en faire un usage réglementé». On le voit, le mercenariat a encore de beaux jours devant lui.

F. M.

Assemblée générale SVO du 31 janvier 2004

Le 8 mars 2003 à Moudon aura été une date importante. En effet, les officiers vaudois, réunis en Assemblée générale, ont accepté à une forte majorité le projet «Avenir – SVO».

Votre Comité a profité de la nécessité d'adapter les statuts aux principes définis lors de l'Assemblée générale 2003 pour effectuer une modernisation de forme du texte. Nous abordons ci-dessous brièvement les adaptations de fonds.

Structure

Respectant les décisions de l'AG 2003, la SVO comptera désormais 4 groupements équilibrés géographiquement et «démographiquement». Le nouveau découpage respecte, à deux exceptions près, les frontières des anciens groupements.

- Le Groupement du Nord vaudois
- Le Groupement de l'Est vaudois

■ Le Groupement de l'Ouest vaudois

■ Le Groupement de Lausanne.

Organes de la SVO

Dans les groupements, la composition des comités est d'au moins 3 membres élus par l'Assemblée générale, à savoir le président, le secrétaire et le trésorier. Les comités des groupements peuvent aussi s'adjointre des membres non élus



par l'Assemblée générale pour des tâches particulières.

Le Comité cantonal se compose au moins de son président, du vice-président, du secrétaire, du trésorier et, nouvellement, du chef de l'information, chacun de ces membres étant élu par l'Assemblée générale. Le Comité peut naturellement s'entourer, au gré des besoins, de membres adjoints non élus par l'Assemblée générale.

Activités

Le Comité cantonal est particulièrement chargé de l'As-

semblée générale annuelle, de la commémoration du 24 janvier, du bal ou d'une activité similaire, des séminaires et de 1 à 2 activités-phares par an en développant l'aspect qualitatif de ces manifestations, harmonieusement réparties géographiquement et visant tous les officiers du canton. Toutes ces activités peuvent être déléguées à un groupement. Les groupements organisent leur Assemblée générale annuelle et en coordination avec les autres groupements, toute activité servant les buts de la SVO.

Une étape a donc été franchie; elle couronne près de

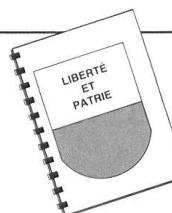
trois ans d'un patient travail. La prochaine étape est celle de l'adaptation des statuts à cette intention exprimée par l'AG 2003. Votre comité et les présidents de groupements ont accepté les révisions des statuts dans leur séance du 5 décembre 2003 et vous prient d'en faire de même le 31 janvier 2004.

Vous pouvez adresser vos questions et remarques informelles par email ou par écrit au chef de projet:

Major EMG Gérald Vernez,
rue du Lavoir 8, 1580 Avenches.
Email: gerald.vernez@bluewin.ch

AGENDA SSO-SVO

Décembre 2003



Groupement de Lausanne

Vendredi 23 janvier 2004, dès 1830: commémoration de l'Indépendance vaudoise, Palais de Rumine à Lausanne. Conférencier militaire: div Cormimbœuf, cdt au 1.1.2004, de la rég ter 1.

Pour de plus amples informations, prière de contacter la présidente du groupement:

Major Dominique Koeppl, 021 652 88 58, e-mail: reconet@bluewin.ch

Samedi 31 janvier 2004: assemblée générale SVO à Yverdon.

Centre d'histoire et de prospective militaire

Symposium 2004: Armée et technologie du 16 au 20 mars 2004.

Pour tous renseignements: chpm-pully@bluewin.ch



Une année de plus s'écoule.

La Rédaction de la SVO vous souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et ses meilleures vœux pour l'an nouveau.